



**BERNAY**  
L A V I L L E

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2024

Délibération n°61-2024

Rapporteur : Louis CHOAIN

**Votants pour : 25**

**Votants contre : 4**

**Abstentions : 0**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Colette GENET, Julien LEFEVRE, Thérèse FICHET, Régis ROUSSEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, François VANFLETEREN, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE, Laurence CAUSIER-LEMIRE

Pouvoirs : Camille DAEL à Sabrina BECHET, Guillaume WIENER à Pascal SEJOURNE, Jérôme VARANGLE à Mickael PEREIRA, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Claire PITETTE à Ulrich SCHLUMBERGER

Absents : Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Justine PIQUOT, Sandrine BOZEC.

Date de la convocation : Jeudi 19 septembre 2024

Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

## Objet :

**APPROBATION DU PROJET D'INVESTISSEMENT : POSE D'UNE CAMERA PLACE DE VERDUN**

## Exposé des motifs :

Dans le cadre de la transformation de la place de Verdun, il semble opportun d'adapter et d'optimiser le dispositif de vidéoprotection sur le secteur du quartier de la gare.

Les enjeux poursuivis dans l'implantation de ces capteurs d'images sont :

- Prévenir des vols, cambriolages, incivilités et rixes ;
- Sécuriser l'Hôtel de la Gabelle ;
- Améliorer le cadre de vie des administrés en réduisant le sentiment d'insécurité ;
- Identifier les véhicules et les auteurs d'infractions ;
- Protéger nos équipements et mobiliers urbains de dégradation ;
- Prévenir des actes de terrorisme ;
- Renforcer l'action de la police municipale et de la gendarmerie

Le projet de financement est le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Investissement	8 000€	DETR	3 200€
		Conseil départemental	1 600€
		Auto-financement	3 200€
<b>TOTAL</b>	<b>8 000€</b>		<b>8 000€</b>

---

**Délibération :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le projet et le plan de financement présenté

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité**

*Sébastien LERAT, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE et Laurence CAUSIER-LEMIRE votent contre*

**D'APPROUVER** le programme d'investissement présenté ci-dessus ainsi que le plan de financement.

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 30/09/2024,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

